



## Présentation du plan d'action du projet de loi simplification

Au mois de novembre 2023, les ministres Bruno Le Maire et Olivia Grégoire ont lancé **les rencontres de la simplification** afin de préparer, en lien avec les entrepreneurs, un plan d'action visant à simplifier et libérer l'économie française.

Les **fédérations adhérentes de la CNAMS ont largement participé**, aux côtés de l'U2P, à l'élaboration de recommandations pragmatiques. Ces échanges ont permis de faire émerger des propositions concrètes dans une démarche de co-construction.

Les ministres Bruno Le Maire, Olivia Grégoire et Stanislas Guerini ont présenté le 24 avril 2024 [le plan d'action du projet de loi simplification](#). Celui-ci est la concrétisation de la volonté du Gouvernement de transformer l'action publique en simplifiant les démarches et en facilitant le développement des entreprises par l'accélération des procédures administratives.

Le [projet de loi portant la simplification de la vie économique](#) a fait l'objet le même jour d'une présentation devant le Conseil des ministres.

Selon le [dossier mis en ligne sur le site du Sénat](#), l'examen du texte en séance publique **débutera le 3 juin 2024**.

Ce plan d'action global de simplification comprend cinquante mesures, parmi lesquelles :

- **Supprimer tous les formulaires Cerfa**
- Permettre un accès unique aux démarches des entreprises dans un « espace entreprise »
- Améliorer les délais de paiement des acheteurs publics
- Développer les rescrits et les mettre à disposition du public
- Développer les visites de conformité et l'offre de conseil
- Simplifier et clarifier le traitement fiscal et social des avantages en nature et frais professionnels
- **Rendre obligatoire un stage en entreprise pour les agents en charge du contrôle**
- Revoir certaines sanctions applicables aux chefs d'entreprises
- **Un bulletin de paie simplifié**
- Simplifier et dématérialiser la gouvernance des entreprises

- Instaurer un test PME
- Aligner les droits des professionnels et des particuliers en matière de clôture de compte bancaire
- Aligner les droits des professionnels et des particuliers en matière d'énergie
- **Simplifier les démarches sociales des indépendants**
- **Fournir aux TPE des outils pour faciliter l'embauche et la contractualisation**
- **Alléger la charge du bail commercial**
- Faciliter les travaux dans les commerces